

## **CAP SPORTS – ROLLER**

### **REGLES A RESPECTER EN TERMES DE SECURITE DES ENFANTS**

Le respect des règles ci-dessous doit être réciproque (parents – association) et la sensibilisation des enfants à celles-ci est essentielle. Il en va de notre responsabilité commune.

- Si votre enfant effectue seul le trajet pour se rendre à l'activité proposée ou si vous le déposez, la responsabilité de l'association et de l'animateur n'est engagée qu'à l'heure prévue du début de l'activité et ce jusqu'à la fin de celle-ci. Il est donc essentiel de respecter les horaires.
- Lorsque vous déposez votre enfant, vous devez vous assurer que l'activité a bien lieu d'où la nécessité de l'accompagner dans la salle de sports.
- Si votre enfant reste à la garderie, la responsable l'accompagne à pieds jusqu'à la salle de sports. Il est ensuite pris en charge par l'animateur à l'heure du début de l'activité. En aucun cas, l'enfant ne doit se trouver en dehors de l'enceinte de la salle de sports entre son arrivée dans la salle de sports et la prise en charge par l'animateur.
- Vous devez récupérer votre enfant, autant que faire se peut, à l'heure de fin de l'activité, dans la salle de sports. En cas de retard de votre part, il est impératif que votre enfant attende dans la salle de sports même si notre responsabilité ne saurait être engagée dès lors que l'heure de fin de l'activité est effective.

## **CAP SPORTS – ROLLER**

### **REGLES A RESPECTER EN TERMES DE SECURITE DES ENFANTS**

Le respect des règles ci-dessous doit être réciproque (parents – association) et la sensibilisation des enfants à celles-ci est essentielle. Il en va de notre responsabilité commune.

- Si votre enfant effectue seul le trajet pour se rendre à l'activité proposée ou si vous le déposez, la responsabilité de l'association et de l'animateur n'est engagée qu'à l'heure prévue du début de l'activité et ce jusqu'à la fin de celle-ci. Il est donc essentiel de respecter les horaires.
- Lorsque vous déposez votre enfant, vous devez vous assurer que l'activité a bien lieu d'où la nécessité de l'accompagner dans la salle de sports.
- Si votre enfant reste à la garderie, la responsable l'accompagne à pieds jusqu'à la salle de sports. Il est ensuite pris en charge par l'animateur à l'heure du début de l'activité. En aucun cas, l'enfant ne doit se trouver en dehors de l'enceinte de la salle de sports entre son arrivée dans la salle de sports et la prise en charge par l'animateur.
- Vous devez récupérer votre enfant, autant que faire se peut, à l'heure de fin de l'activité, dans la salle de sports. En cas de retard de votre part, il est impératif que votre enfant attende dans la salle de sports même si notre responsabilité ne saurait être engagée dès lors que l'heure de fin de l'activité est effective.